

MAIRIE DE MANTEYER

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

DE-073-2026

Nombre de membres
afférents au CM : 15
Nombre de membres en
exercice 15
Nombre de membres
présents 13
Nombre de membres ayant
pris part à la délib. 13

Date de la convocation
18/09/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre du mois de septembre à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric REY, Maire.

Présents : REY Frédéric - ALLEMAND Georges - CHARBONNIER Mélanie - CAMUS Kévin - ARNAUD Amandine - PAUCHON Éric - PAUCHON Sylvie - DEGREMONT Loïc - JULLIEN Charlotte - CHEVALIER Lina - PERRET Oriane- PETROW Janeck - ERLINGER Delphine

Absents excusés représentés : /

Absents excusés : Michel PONS ; CELCE Chantal

Absents : /

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20260924-073-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2026

M. Georges ALLEMAND a été désigné secrétaire de séance.

Plan de financement et demande de subvention pour l'investissement dans des matériels d'entretien des espaces verts

Le Maire rappelle que la commune de Manteyer a fait le choix de renforcer son autonomie dans l'entretien de ses biens communaux. Le recrutement récent d'un agent technique supplémentaire permet désormais d'élargir les interventions réalisées en régie et d'assurer un entretien plus régulier et plus efficace du patrimoine communal.

Actuellement, il est fait recours à la location de matériel spécialisé mais cela demeure à la fois coûteux et contraignant. En effet, l'acheminement de ce matériel nécessite des déplacements jusqu'au chef-lieu, ce qui engendre des frais supplémentaires, une perte de temps et des contraintes d'organisation.

Dans ce contexte, l'acquisition de ce matériel apparaît aujourd'hui comme un investissement indispensable. Il permettra à la commune d'optimiser ses interventions, de réduire les coûts de fonctionnement liés aux locations et de gagner en réactivité pour l'entretien de ses équipements et de ces espaces communaux.

Considérant que la commune de Manteyer est responsable de l'entretien de ses espaces verts,
Considérant que les employés communaux ne possèdent pas le matériel en lien avec l'entretien de ces espaces,

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir une tondeuse auto-portée ; une remorque ; une rampe pour monter la tondeuse sur la remorque et une débroussailleuse.

Considérant que le montant estimé du matériel s'élève à : 5993.19 € HT

Le maire propose d'entreprendre l'achat de matériels et propose de solliciter l'aide du département par une demande de subvention. Il présente le plan de financement suivant

	Taux	Montant
Subvention du département	40 %	2 397.27 €
Autofinancement	60 %	3 595.92 €
Total	100 %	5993.19 €

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'effectuer les achats des matériels cités
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental
- D'approuver le plan de financement proposé
- D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à son exécution.
- Dit que les crédits nécessaires à l'acquisition sont ouverts au budget de la commune.

A voté contre : 0

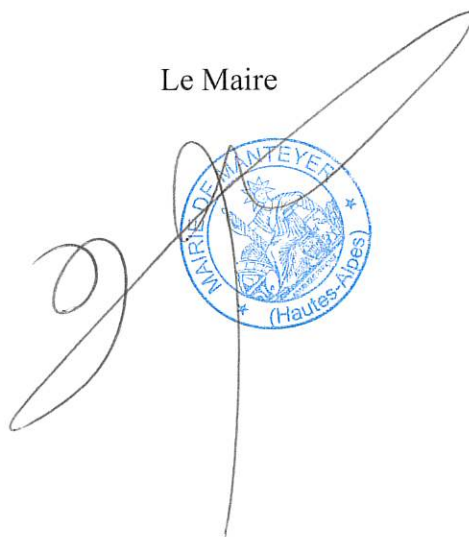
Abstention : 0

Ont voté pour : 13

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le Maire

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MANTEYER" at the top and "(Hautes-Alpes)" at the bottom, separated by two small stars. The center of the stamp features a heraldic emblem. The signature is a large, stylized cursive mark.